



Réunion du 02 Octobre 2023

**Président** : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

**Présents** : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

### COURRIERS DES CLUBS

HAUT PILAT INTERFOOT : concerne le changement de terrain en D1 pour le 08/10/2023. Noté.

AC RIPAGERIEN : concerne le résultat du 24/09/2023 en D5. Noté.

AS FEU VERT : concerne le résultat du 24/09/2023 en D5. Noté.

ES HAUT FOREZ : concerne le changement de terrain pour le 08/10/2023. Noté.

US FEURS : concerne le changement de date en D3 poule A. Noté.

LIGNON FOOTBALL COUZAN : demande d'avancer la rencontre en D2 poule B du 12/11/2023 au 15/10/2023. Accord du club adverse. Noté.

ES VEAUCHE : concerne l'avancement de la rencontre du 21/10/2023. En attente de l'accord du club adverse. Noté.

OL EST ROANNAIS : accord pour avancer la rencontre en D3. Noté.

AS FEU VERT : concerne le changement de terrain pour la coupe Valeyre/Léger. Noté.

OC ONDAINE : concerne le changement de terrain pour la coupe Valeyre/Léger. Noté.

AS ST HILAIRE CUSSON VALMITTE : concerne la coupe Valeyre/Léger. Vous n'êtes pas engagé. Noté.

OL FOREZ : demande d'inversion de rencontre pour le 08/10/2023. Noté.

AS CHAMBEON MAGNEUX : accord pour inverser la rencontre du 08/10/2023. Noté.

SEL ST PRIEST EN JAREZ : concerne l'inversion du résultat en coupe Valeyre/Léger. Noté.

AL ST GENEST LERPT : concerne l'attribution du terrain pour les matchs à domicile. Terrain : Elie JOLIVET à St Genest Lerpt (synthétique). Noté.

SAINTE UNITED : déclare forfait en coupe Valeyre/Léger le 01/10/2023. Noté.

CHATEAUNEUF : concerne votre engagement en D5 poule E. Noté

JONZIEUX / ST ROMAIN : concerne votre du mail 15 octobre. Nécessaire fait.

AITSY Jamaa : concerne le résultat de coupe Valeyre Léger. Noté.

RHINS TRAMBOUZE : accord pour avancer la journée du 12/11/2023 au 15/10/2023 en D2 poule B. Noté.

### MODIFICATION DES MATCHS

Le match n°26656232 en D3 poule C : **PAYS DE COISE - BOISSET CHALAIN du 07/10/2023** est inversé et devient **BOISSET CHALAIN - PAYS DE COISE** et se jouera le **Dimanche 08/10/2023 à 15h00 sur le terrain de Boisset**. Les clubs et l'arbitre sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°26639396 en D1 : **HAUT PILAT INTERFOOT - ST GALMIER CHAMBOEUF** du 08/10/2023 se jouera à **15h00 sur le complexe sportif de ST JUST MALMONT** (au lieu de ST GENEST MALIFAUX). Les clubs et les arbitres sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°26658091 en D4 poule D : **HAUT FOREZ - BELLEGARDE** du 08/10/2023 se jouera à **Marols** à 15h00 (au lieu de Boisset St Priest). Les clubs et l'arbitre sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°26640266 en D4 poule D : **ANZIEUX - ST ROMAIN LE PUY** du 08/10/2023 **se jouera à 13h00** (au lieu de 15h00). Les clubs et l'arbitre sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°26657856 en D4 poule D : **OL FOREZ - CHAMBEON MAGNEUX** du 08/10/2023 **est inversé et devient CHAMBEON MAGNEUX - OL FOREZ** et se jouera à **15h00 sur le terrain de MAGNEUX HAUTES RIVES**. Les clubs et l'arbitre sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°2666111 en D5 poule E : **LA RIVIERE - SAINTE UNITED** du 08/10/2023 se jouera à **Méons F1 à 13h00** au lieu de Michon. Les clubs et l'arbitre sont priés d'en prendre bonne note.

Le match n°26655401 en D2 poule B : **RHINS TRAMBOUZE - LIGNON FC** du 12/11/2023 **est avancé au dimanche 15/10/2023 à 15h00**. Accord des deux clubs.



SAISON 2023 / 2024

**SENIORS**

*District de la Loire*

Tél : 04.77.92.28.75

## NOTES AUX CLUBS

Suite à l'engagement de l'équipe 3 du club de CHATEAUNEUF, les clubs de D5 poule E sont priés de noter que celle-ci intègre le championnat de cette poule et remplace l'exempt à dater de ce jour. Les rencontres en retard seront programmées sur les journées de matchs remis.

## ERRATUM

Tous les clubs de D3 poule C et D4 poule E sont priés de prendre note que les équipes de BONSON / ST CYPRIEN 1 et 2 joueront tous leurs matchs à domicile sur le complexe sportif François LEGILLON à BONSON jusqu'à la fin de la saison.

Tous les clubs de D2 poule A et D4 poule D sont priés de prendre note que les équipes de TORANCHE 1 et 2 joueront tous leurs matchs à domicile le samedi à 18h30 sur le complexe sportif Barthélémy GUILLET à ST LAURENT LA CONCHE jusqu'à la fin de la saison.

## RAPPEL AUX CLUBS

Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique, il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeux concernées (herbe et synthétique).

**Tous les clubs de la D2 poule A sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de ST ROMAIN LE PUY se dérouleront le Dimanche à 15h00 sur le terrain herbe jusqu'au 31 Décembre 2023, au lieu du samedi soir, suite à une interdiction du terrain synthétique.**